

des travaux plus importants à faire, il est nécessaire que ces travaux lui soient imposés par une résolution ou par une loi, il est nécessaire qu'une grande partie des bills soit présentée ici. Je crois que cela constituerait une amélioration considérable. Quant à la question des débats dans la Chambre des communes, mon honorable ami nous a sans doute dit des choses alarmantes. Il est bien évident que si le "Hansard" doit contenir seize ou dix-sept mille pages, pas un être humain, à moins qu'il n'atteigne l'âge de Mathusalem, ne pourra lire un aussi grand nombre de pages. Lorsque j'étais membre de l'autre Chambre—je connaissais les deux modes de publier les débats—je vins à la conclusion que ce qu'il y avait de mieux à faire—et je l'ai dit et redit dans l'enceinte de la Chambre—c'était d'abolir entièrement le "Hansard". Je suis bien convaincu que si le "Hansard" était aboli, nous aurions de meilleurs comptes rendus de nos séances dans les journaux, le public serait mieux renseigné sur les affaires du pays, et, de plus, ceux qui abusent de la liberté de parole, seraient obligés de se taire. Les orateurs n'infligeraient pas à des corps législatifs des harangues de deux, trois ou quatre heures, s'ils pouvaient lire simplement que "M. un Tel ou M. un Tel a répondu ou a fait quelques remarques". Aujourd'hui un honorable membre du parlement peut parler aussi longtemps qu'il lui plaît et faire rapporter ses remarques pour ses commettants. Sans le "Hansard", il ne pourrait faire cela, et je crois que le comité, s'il désire raccourcir les sessions, devra supprimer le "Hansard" et laisser aux journaux des deux partis le soin de distinguer entre les discours qui doivent être publiés et ceux qui ne doivent pas l'être. En tout cas, je ne vois pas pourquoi, si mes honorables amis de la gauche ne s'y opposent point, nous ne pourrions pas inviter la Chambre des communes à considérer le danger dont nous menace la longueur des sessions, qui empêche la bonne administration des affaires du pays, et à aviser aux moyens de remédier à cet état de choses. J'ajouterai que je regretterais de voir dans l'une ou l'autre Chambre appliquer le règlement de la clôture, bien que la chose puisse devenir nécessaire. Elle peut être nécessaire, mais

Hon. sir. RICHARD CARTWRIGHT.

avant de recommander l'application du règlement de la clôture, j'épuiserais tous les moyens possibles.

L'honorable M. LOUGHEED : Je n'avais pas l'intention de parler sur cette question, et mon très honorable ami me pardonnera si je fais quelques remarques après qu'il a cru clore le débat.

L'honorable sir RICHARD CARTWRIGHT : J'aimerais à entendre mon honorable ami.

L'honorable M. LOUGHEED : Je crois que c'est notre système parlementaire qui est la cause du mal, et tant qu'un premier ministre du Dominion ne sera pas assez énergique pour supprimer certains rouages de ce système, nous continuerons à souffrir des difficultés qui croîtront d'une session à l'autre. On peut facilement comprendre qu'un pareil système, qui est encombré de prétendus privilèges, qui s'accroissent à chaque session, empêche le parlement de disposer des affaires publiques. Qu'est-ce que le système parlementaire d'aujourd'hui? Ce système est composé de deux camps ennemis. Voyez le Dominion. Il dépense, chaque année, \$100,000,000, en chiffres ronds. Le parti au pouvoir réclame le droit absolu de dépenser cette somme, sans consulter l'opposition. Peu importe le parti au pouvoir. Voilà le système qui fonctionne non seulement au Canada mais partout où existe le gouvernement responsable. Et comment cet argent est-il dépensé? Comment les affaires du pays sont-elles administrées? Assurément le gouvernement ne les administre pas comme des particuliers habiles administreraient leurs propres affaires. Assurément, aucune compagnie commerciale ou aucune institution financière ne songerait un moment à administrer ses affaires de cette manière-là. Il me semble que nous devons souffrir des difficultés qui ont déjà été si bien indiquées, à moins que nous ne trouvions quelque moyen d'ajouter à notre système parlementaire plusieurs des moyens qu'emploient les compagnies commerciales ou autres pour administrer leurs affaires. Il n'y a pas d'entente entre les deux Chambres relativement à l'expédition des affaires parlementaires. Pourquoi en est-il ainsi? Une institution financière, une banque, par exemple, une